

2015.150
nomenclature : 5.3

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 26 novembre 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	3
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 26 novembre 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 20 novembre 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jérôme TEXIER-BLOT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD –

ETAIENT EXCUSES

M. Gérard JOUANNET donne pouvoir à Mme Danielle JOURZAC – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Marianne JEANDIDIER – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD - Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

2015.150

Par délibération n°2015-155 du 5 octobre dernier, les élus de GRAND COGNAC Communauté de communes ont voté pour la constitution et l'installation de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Cette instance est un outil de pilotage partenarial visant à lier la politique locale de l'habitat à la politique d'attribution du logement social intercommunale, en tenant également compte de la politique de la ville (volet Habitat du Contrat de ville).

Concernant la composition de cette instance, le collège des collectivités territoriales comprend les maires des 14 communes membres ou leurs représentants. Pour des raisons pratiques, GRAND COGNAC demande à chaque commune de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à la CIL.

Considérant la proposition de la commission des Solidarités, réunie le 30 octobre 2015,

2015.150
nomenclature : 5.3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DESIGNE :

**Marianne JEANDIDIER en tant que membre titulaire, et
Michelle LE FLOCH en tant que membre suppléant
pour représenter COGNAC au sein la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
constituée par GRAND COGNAC Communauté de Communes.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est
exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du
visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS